



FSU 63

Déclaration FSU au CTPD du 19 MARS 2007

Le Ministre Gilles de Robien a annoncé il y a peu un certain nombre de mesures catégorielles pour les enseignants des 1^{er} et 2nd degré. Le compte n'y est pas.

Pour le premier degré : la seule mesure, une augmentation de 15 € par mois est présentée mensongèrement comme un doublement de l'indemnité de direction. Le Ministre cherche sans doute à répondre aux directeurs et directrices d'école qui poursuivent la grève administrative. Il reconnaît ainsi le bien fondé de leurs revendications et de leur action. Les sanctions financières dont ils sont victimes sont d'autant plus injustes. La FSU demande leur abandon immédiat.

Pour le second degré : Ces mesures sont la traduction du budget 2007, prévoyant 19 Millions d'euros pour des mesures catégorielles. Si l'élargissement des possibilités d'accès à la Hors Classe pour les enseignants est positif, en ouvrant la possibilité d'une amélioration de la rémunération en fin de carrière, des interrogations et des doutes demeurent sur les critères d'attribution des hors classe, largement bouleversés actuellement ; l'oubli du corps des CPE dans l'augmentation des ratios est regrettable. En outre, le coût de la mesure est bien loin de compenser les pertes que subiront des milliers de collègues si le décret Robien modifiant les décharges n'est pas retiré ; de plus ces mesures sont bien loin de faire le tour des nécessités d'amélioration de la rémunération et des carrières des enseignants.

Nous voyons aujourd'hui la traduction concrète de l'abandon par l'Etat du service public d'éducation dans les mesures proposées par l'Inspection d'Académie du Puy de Dôme pour la rentrée 2007 dans les collèges du Puy de Dôme :

- 33 suppressions de postes fixes pour 6 créations alors que le nombre d'élèves augmente et cela par les suppressions massives de postes libérés par des départs à la retraite !!!
- Plus de 130 enseignants en postes fixes devront compléter leur service sur un ou deux établissements.
- L'équivalent de près de 75 postes sous forme de groupes d'heures destinés à devenir l'an prochain des « postes précarisés » (en terme de condition de travail et/ou de personnels).
- Le refus d'utiliser dans les SEGPA la totalité de l'enveloppe donnée par le Rectorat alors que ces élèves sont des plus fragiles.
- L'augmentation des moyens collège par l'imposition d'un nombre d'heures supplémentaires annuelles (H.S.A.) impossible à utiliser du fait de leur quantité par les personnels à qui on pourrait les imposer.

La suppression massive de postes libérés par des départs à la retraite rappelle des discours entendus ailleurs sur le remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite. L'augmentation des moyens collège par l'imposition d'un nombre d'H.S.A. impossible à utiliser du fait de leur quantité rappelle elle aussi un discours trop souvent entendu du « Travailler plus pour gagner plus ». Soyez assuré Monsieur l'Inspecteur d'académie que nos collègues n'accepteront pas cela et c'est pourquoi :

La FSU exige :

- **L'abrogation du décret sur les obligations de service**, le rétablissement des postes supprimés et la création des postes à la hauteur des vrais besoins.
- L'ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail,
- La résorption de toutes les formes de précarité,
- L'arrêt de toutes les dégradations des conditions d'exercice du métier (notamment les régressions sur les indemnités, la précarisation des postes, le refus de prendre en compte les évolutions des métiers et de leurs tâches...)

Après une grève majoritaire le 18 décembre dans le second degré et le succès de la manifestation nationale de la FSU le 20 janvier, le Ministre fait preuve d'un incroyable entêtement.

Nos collègues ne sont pas dupes et seront majoritairement demain en grève et dans l'action pour les semaines à venir afin de défendre les services publics, le service public d'éducation, leurs conditions de travail et l'avenir de la jeunesse de ce pays.